

Télétravail



Paris, le 14 août 2024

FO demande la réouverture des négociations

L'accord actuel sur le télétravail et le travail de proximité, conclu en 2021, arrive à échéance fin 2024. La négociation sur ce sujet entamée le 23 mai 2024 et clôturée le 18 juillet 2024 visait à conclure un accord qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le projet d'accord sur le télétravail et le travail de proximité issu de cette négociation et ouvert à signature **restreint le télétravail à 2 jours par semaine** alors que l'accord de 2021 **prévoyait jusqu'à 3 jours maximum par semaine**.

Ainsi, ce projet d'accord acte une réduction des possibilités de télétravail.

Pour **FO**, cette réduction des possibilités de télétravail n'est pas entendable !

Encore moins, lorsque les salaires sont à la traine, que la NAO est au point mort et une inflation toujours présente !

Encore moins, lorsque l'on demande aux agents des efforts d'adaptation importants pour « réussir la transformation de France travail » !

FO a porté une revendication forte permettant à tous les agents de bénéficier de 1 à 3 jours de télétravail
avec la possibilité de mixer télétravail et travail de proximité

*Non intégrée
dans l'accord !*

FO, 2^e organisation syndicale à France travail,
ne peut pas se satisfaire de cet accord insatisfaisant

FO a demandé la réouverture des négociations par un courrier envoyé au Directeur Général et aux autres organisations représentatives

FO revendique jusqu'à 3 jours de télétravail pour tous !



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

